



Compte-rendu de la médiation sur l'interpellation « Périscolaire : Pas d'injustice, une place pour chaque enfant ! »

Le 18 novembre 2025 à 17h à l'Hôtel de Ville

Le Dispositif d'Interpellation Citoyenne (DICI) prévoit que, lorsqu'une interpellation citoyenne atteint 150 soutiens, les porteurs de l'interpellation rencontrent les élus et les services pour échanger sur le sujet de leur interpellation et envisager les suites qui peuvent être données.

Les autrices de l'interpellation ont obtenu 170 soutiens à leur interpellation citoyenne sur le périscolaire. La rencontre s'est tenue le 18 novembre 2025 à 17h à l'Hôtel de Ville.

- **Présentes**

Élues :

Mme Tiphaine Ardouin : adjointe à la démocratie permanente à la ville de Bordeaux

Mme Sylvie Schmitt : adjointe au maire en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse à Bordeaux

Services :

Mme Hélène Beaupetit : responsable du service enfance

Mme Quitterie Cambarat : conseillère enfance

Mission démocratique permanente :

Mme Marine Luce : Chargée de mission démocratie permanente, Ville de Bordeaux

Mme Elora Gendre : Coordinatrice de la mission démocratie permanente, Ville de Bordeaux

Porteuses de l'interpellation :

Mme Julie BRAVARD, membre du collectif de parents, elle a deux enfants qui sont à l'école Pressensé, dont un en petite section, et une enfant en CP qui est à l'école Henri IV.

Mme Mounia Idrissi, membre du collectif de parents, maman d'une petite fille qui est en CP à l'école Henri IV et qui a fait ses trois premières années de maternelle à Pressensé.

Organisation du compte rendu

Les engagements pris par la Ville suite à la réunion de médiation	3
I. Présentation de l'interpellation	4
II. Réponse de la Ville	7
1. Le fonctionnement du périscolaire à Bordeaux	7
2. Ce qui a déjà été engagé par l'équipe municipale	7
3. Les critères d'attribution des places	8
4. Anticiper et ouvrir de nouvelles places	9
5. Des difficultés de recrutement d'animateurs.....	9
6. Les difficultés liées à la gestion des listes d'attentes et des inscriptions multiples	11
III. Temps d'échanges.....	13
IV. Relevé de conclusions communes.....	20

Les engagements pris par la Ville pour donner suite à la réunion de médiation

Mieux accompagner les parents dans le parcours d'inscription en périscolaire et les enfants

- Étudier un décalage du calendrier, jugé actuellement trop tardif, pour permettre une meilleure anticipation des familles.
- Examiner la priorisation des classes maternelles dans l'affectation des enfants aux écoles
- Étudier comment favoriser la possibilité pour des groupes d'amis / enfants du même niveau/âge d'intégrer une autre école ensemble, pour faciliter l'intégration lorsqu'un changement d'établissement est incontournable.
- **Mettre en place une hotline** pour répondre aux questions des familles, avec les moyens déjà assurés par la Ville. Garantir que la personne au téléphone soit capable de renseigner les familles de manière fiable lors de la période d'inscription.
- Encourager les associations à **mieux orienter les familles en difficulté** vers le service de la Ville.

Mieux communiquer sur le fonctionnement du périscolaire auprès des parents

- **Communiquer clairement les critères de sélection** ; un travail déjà en cours avec le service communication sera accéléré pour rendre ces critères lisibles et accessibles.
- **Création d'une FAQ** pour clarifier les démarches et le fonctionnement des listes.

Travailler avec les associations pour améliorer le process d'inscription

- **Inciter chaque association à se doter d'un formulaire de suivi de l'inscription** informant les familles qu'elles sont sur liste d'attente, avec mention du numéro du service enfance.
- **Homogénéiser les lettres de refus et de liste d'attente** pour que chaque famille sache quoi faire et vers qui se tourner.
- Réfléchir à la manière **de limiter ou encadrer les multiples inscriptions.**
- Travailler à **homogénéiser la gestion des listes d'attente**, notamment via des outils communs et des procédures partagées.
- **Réouvrir la discussion sur une commission d'attribution des places en périscolaire, à l'image de ce qui existe pour les crèches.**

I. Présentation de l'interpellation

Julie BRAVARD reprend la parole en précisant qu'elle a à cœur de bien retranscrire les paroles de chacun des parents du collectif qui attendent beaucoup de cette entrevue. Elle remercie, au nom du collectif, les personnes présentes de leur laisser l'opportunité d'être entendus et précise s'exprimer au nom du collectif des écoles Pressensé et Henri IV. Elle insiste également sur le fait que ce collectif est soutenu par les représentants d'élèves du groupe scolaire.

Elle rappelle que la question des accueils du mercredi et des vacances scolaires génère énormément d'anxiété chez les familles signataires de cette pétition. Les deux représentantes présentes ont eu l'occasion de discuter avec nombre d'entre elles. Elle rappelle que 170 signatures ont été récoltées, une par une et précise qu'il aurait pu y en avoir davantage si le processus de collecte avait été prolongé. Le collectif est conscient que ce type d'accueil n'est pas obligatoire légalement, mais sa mise en œuvre représente des défis majeurs pour les services municipaux et associatifs. Tout en reconnaissant la valeur du dispositif existant et l'engagement des équipes concernées, elle explique que le collectif souhaite témoigner de la réalité vécue et proposer, en collaboration, des solutions concrètes, réalistes et équitables pour l'ensemble des familles et partenaires.

Le collectif ne cherche pas à formuler des revendications impossibles ou à se plaindre, mais à partager des constats. Des listes d'attente longues et des critères d'attribution peu lisibles compliquent la vie des familles depuis plusieurs années, tandis qu'aucune amélioration notable n'est constatée. Julie BRAVARD met en avant l'existence de difficultés similaires dans d'autres quartiers de Bordeaux et évoque les conséquences multiples : organisation familiale fragile, réduction de l'activité professionnelle, recours à des gardes privées onéreuses, et surtout, impact sur le bien-être des enfants (perte de repères, fatigue, instabilité).

Les principales demandes du collectif portent sur l'optimisation des capacités d'accueil, la garantie d'une continuité pédagogique et émotionnelle, ainsi qu'une meilleure transparence sur les critères d'attribution des places. Julie BRAVARD insiste sur la nécessité de clarifier les critères et d'anticiper davantage l'organisation, afin de permettre aux familles de s'adapter sereinement et d'éviter les réponses tardives ou imprévues.

Certains enfants se retrouvent dans des structures inconnues, expriment leur détresse par des pleurs récurrents, subissent des difficultés d'adaptation et vivent une anxiété durable. Elle

rappelle que certaines familles doivent poser des congés en urgence en alternance avec les deux parents dans le meilleur des cas, revoir leur mode de vie ou payer des prestations privées coûteuses pour pallier l'absence de solution municipale adaptée.

C'est un point qu'elle juge important de souligner. Certaines de ces familles ont dû payer une garde privée qui peut atteindre jusqu'à 500 euros par mois pour un seul enfant, un coût qui est très éloigné du tarif municipal et qui a aussi des conséquences. Ces solutions alternatives, coûteuses et peu adaptées, certaines familles ont dû y recourir, soit en faisant appel à des assistantes maternelles, à des gardes partagées privées, à des centres éloignés ou à des places un mercredi sur deux, comme cela a été proposé, notamment aux Coqs Rouges cette année. Ce rythme étant peu compatible avec la vie familiale et professionnelle sur ce type de proposition.

Ensuite, Julie BRAVARD explique que sur leur demande de transparence, les parents ont souligné l'opacité des critères d'attribution des places, l'impossibilité d'obtenir des réponses en août et début septembre, notamment au moment où ils reçoivent des refus des structures. Il est également difficile de connaître son rang dans la liste d'attente, ce qui empêche les parents de pouvoir se projeter et savoir s'ils sont deuxièmes ou vingtièmes. Des solutions bonus sont attribuées au cas par cas et sans clarté de la part des structures. Enfin, une facturation annuelle immédiate, notamment pour les Coqs Rouges cette année, est difficile à assumer pour certaines familles, puisqu'il s'agit de 800 ou 900 euros à déboursier dans les quarante-huit heures, faute de réattribution des places.

Julie BRAVARD tire en conclusion de ces différents témoignages un manque structurel de places, des critères qui sont jugés flous, inéquitables et qui ne sont donc pas compris par les parents, avec pour conséquence une organisation familiale majeure pour un certain nombre de ces parents et des enfants qui sont en difficulté émotionnelle lorsqu'ils sont envoyés dans des structures non habituelles. Elle souligne que toutes ces situations montrent que le dispositif actuel ne répond pas vraiment aux besoins des familles.

Elle exprime que le collectif voudrait que soit étudiée, si cela n'a pas déjà été fait, la possibilité d'optimiser les espaces existants, y compris par une mutualisation ponctuelle avec d'autres structures municipales ou associatives, afin de maximaliser les places dans les établissements scolaires. Ensuite, elle évoque la possibilité de renforcer les partenariats avec des associations culturelles ou sportives du quartier pour proposer des activités le mercredi. Le collectif sait que certaines associations et structures le font, ce qui pourrait permettre aux familles d'avoir une solution alternative. Ensuite, elle souhaite que soit garanti un quota minimal de places par école afin d'éviter les inégalités entre établissements, anticiper les

inscriptions, organiser une concertation dès le printemps entre écoles, mairies et familles si cela est possible, car avoir un retour et des refus fin juillet ou début août, au-delà du côté anxiogène d'avoir à chercher des places courant août, ce n'est pas adapté puisque les services sont en congés tout comme les associations. Si ce n'est pas possible d'anticiper les inscriptions, le collectif émet aussi la possibilité d'ouvrir une hotline dédiée en août ou début septembre, pour accompagner les familles qui n'ont pas pu avoir de place.

Les structures ont remonté une difficulté à recruter, pour renforcer les équipes d'animation. Julie BRAVARD suggère ainsi quelques propositions : mettre en place des aides au financement du BAFA, notamment pour les étudiants boursiers, mobiliser les jeunes des quartiers politiques de la ville et organiser une journée annuelle « Métiers de l'animation » dans les points Information Jeunesse ou à l'EPIDE afin de susciter des vocations. Et enfin, le collectif souhaite que soit étudiée la possibilité d'homogénéiser les critères d'attribution entre les associations et structures, puisque, par exemple l'APEEF accepte des dossiers d'élèves extérieurs alors que toutes les demandes de l'école ne sont pas satisfaites, ce que ne font pas les Coqs Rouges. Cela est totalement incompris par les familles.

Julie BRAVARD rappelle que toutes les solutions proposées par le collectif ne nécessitent pas forcément de moyens massifs, mais une meilleure coordination et peut-être une volonté d'agir ensemble. Elle conclut en expliquant que certaines familles ont bien entendu trouvé des solutions aujourd'hui à la mi-novembre et que beaucoup restent avec des solutions par défaut, comme des solutions qui sont parfois coûteuses, éloignées ou peu adaptées aux enfants. Julie BRAVARD pense que leur demande est relativement simple : c'est qu'aucun enfant du secteur ne reste sans solution le mercredi au premier jour de la rentrée, puisque, derrière chaque dossier, il y a bien entendu un enfant, une famille et une organisation de vie. Le collectif est prêt à poursuivre le dialogue et à contribuer activement à une réflexion commune, d'autant qu'ils savent encore une fois que cette problématique est présente dans plusieurs quartiers de Bordeaux. Julie BRAVARD remercie l'ensemble de l'auditoire de son écoute.

Marine LUCE remercie Julie BRAVARD et souligne un travail qui est collectif et riche. Elle propose de poursuivre la discussion avec Sylvie SCHMITT. Elle précise que de nombreuses propositions intéressantes émergent, et indique que des réponses immédiates ne sont pas attendues, mais qu'il s'agit d'un démarrage d'échanges qui pourront se poursuivre à l'issue de la médiation.

II. Réponse de la Ville

Sylvie SCHMITT annonce qu'elle va d'abord énoncer les éléments généraux et donner une vision politique de la feuille de route. Elle remercie les participants pour les suggestions apportées, jugées précieuses tant pour les services municipaux que pour les associations partenaires.

1. Le fonctionnement du périscolaire à Bordeaux

Bordeaux possède un système atypique en France, reposant sur un partenariat historique avec dix-neuf associations pour le périscolaire et l'extrascolaire, héritage de l'époque de Jacques Chaban-Delmas, poursuivi par les différentes équipes municipales. Sylvie SCHMITT explique que ce modèle permet de l'agilité, qui facilite par exemple la question du recrutement, et qu'il offre une véritable richesse associative sur le territoire. Elle explique avoir discuté avec l'association France Urbaine qui est une association regroupant plusieurs grandes villes de France sur les différents comparatifs.

Elle précise que le modèle bordelais amène une certaine agilité et aussi une richesse associative parce que les familles connaissent les associations par le périscolaire et peuvent être amenées à faire des activités sportives et culturelles. Cela se nourrit et fait une sorte de maillage sur le territoire qui amène une vraie vivacité associative assez reconnue, puisque Bordeaux est la ville où il y a le plus grand nombre d'associations et de bénévoles par tête d'habitant.

Cela représente donc un avantage, avec aussi un système spécifique qui est le système de gré à gré, c'est-à-dire que la ville de Bordeaux n'est ni en régie, puisque ce n'est pas géré directement par la ville de Bordeaux, ni en DSP (Délégation de Service Public). La Délégation de Service Public étant un contrat très encadré, et certaines villes ayant fait ce choix de confier le périscolaire en Délégation de Service Public, souvent à une grosse association d'éducation populaire comme Léo Lagrange, les Francas ou autres, permet d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire. Sylvie SCHMITT explique qu'alors, le projet est développé de la même manière sur tout un territoire. Toutefois, l'inconvénient est le manque de souplesse et le fait qu'il soit très encadré par les marchés publics.

2. Ce qui a déjà été engagé par l'équipe municipale

Lors de son arrivée, l'équipe municipale a fait le constat que l'historique étant là, il y avait des développements très hétérogènes sur le territoire. Sylvie SCHMITT a demandé à travailler sur

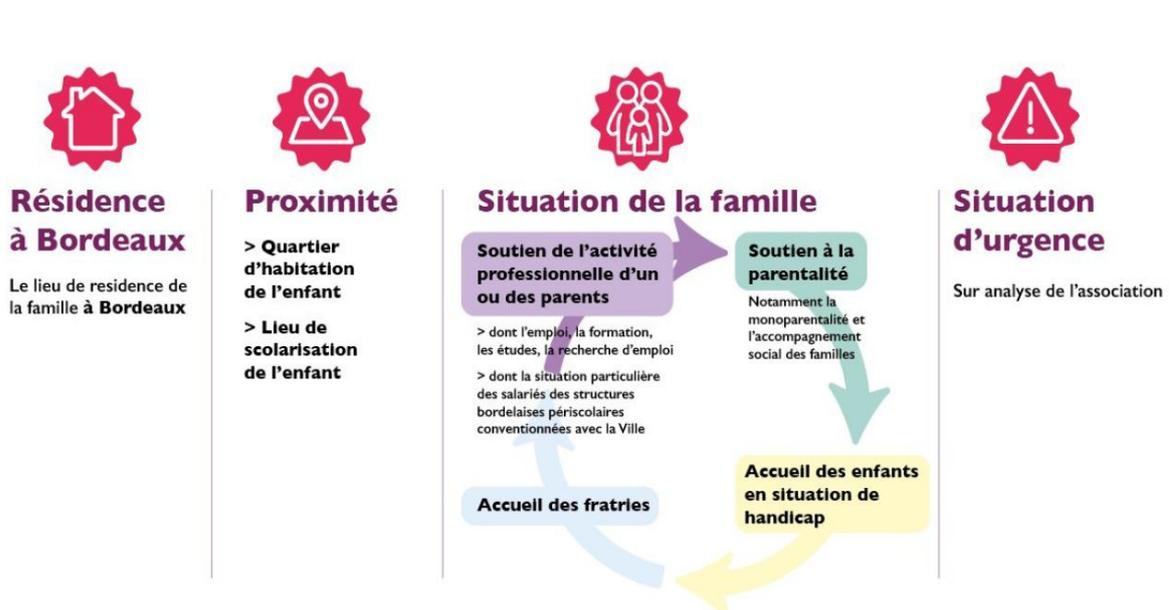
des indicateurs pour justement remettre de l'équité, puisque l'équipe municipale porte l'équité des Bordelais face au service public, notamment le taux de couverture, par exemple, par quartier, le nombre de familles, le nombre d'enfants qui sont accueillis au périscolaire, et le nombre de places. Elle rappelle qu'il faut raisonner en nombre de places et non en nombre d'enfants, car une place peut valoir 1,3 enfant, car certains ne sont présents que quelques jours par semaine. Elle précise également que les places sont cofinancées par la CAF.

Elle explique ensuite que chaque association a longtemps développé son propre modèle et ses propres critères d'attribution, ce qui a engendré un manque d'équité et de transparence pour les familles. Depuis 2022, des groupes de travail tentent d'harmoniser ces critères avec les dix-neuf partenaires associatifs, afin d'amener chaque structure à respecter un même niveau d'exigence, tout en maintenant un encadrement qualitatif supérieur à la norme réglementaire (soit plus de personnel par enfant encadré).

Le système bordelais a évolué dans le temps : il existait d'abord des centres d'accueil du mercredi, séparés des écoles, puis l'accueil a été transféré au sein même des établissements scolaires pour répondre à la hausse de la demande, bien que les capacités restent limitées par la taille des locaux. Sylvie SCHMITT note que la logique budgétaire impose d'optimiser les ressources et de veiller à ce que les places vacantes dans une école soient remplies avant d'en ouvrir de nouvelles ailleurs.

Elle précise que si, historiquement, l'accueil était possible dans n'importe quelle école, le souhait exprimé est aujourd'hui que chaque enfant puisse être accueilli dans son école de rattachement. Cependant, la réglementation – notamment celle de la CAF – impose de ne pas créer de discrimination entre les élèves du public et du privé.

3. Les critères d'attribution des places



Sylvie SCHMITT précise qu'aucune hiérarchisation n'existe entre ces sous-critères. Elle reconnaît que beaucoup de parents privilégieraient une place dans l'école même de leur enfant, mais que les contraintes de locaux, de personnel et de budget conduisent parfois à proposer des solutions dans une école voisine. Enfin, Sylvie SCHMITT affirme sa volonté d'aller vers davantage de transparence et imagine, sur le modèle des commissions mixtes d'attribution de places en crèche, un mécanisme similaire pour le périscolaire, avec des conseils associant familles, écoles et collectivité.

Marine LUCE remercie Sylvie SCHMITT et souligne que son intervention était très complète et propose de ce fait à Hélène BEAUPETIT de compléter brièvement.

4. Anticiper et ouvrir de nouvelles places

Hélène BEAUPETIT précise qu'elle souhaite apporter des éclairages complémentaires, notamment sur le développement du nombre de places disponibles dans les accueils périscolaires. Elle expose que l'inscription des enfants fluctue selon les années en fonction des effectifs, mais aussi selon les activités proposées et la situation des familles. Son service analyse régulièrement les demandes d'ouverture de places, en étudiant le nombre de places vacantes ou de listes d'attente, puis propose des évolutions en concertation avec les partenaires associatifs. Elle explique que, parfois, l'ouverture de nouvelles places ne suscite pas immédiatement de demandes, car les familles peuvent avoir modifié leur organisation en l'absence de solution avant d'être informées de l'offre disponible.

Hélène BEAUPETIT souligne qu'il est fréquent que des familles refusent les places proposées dans une école voisine (quelques centaines de mètres ou jusqu'à un kilomètre), même lorsque l'accueil reste dans le quartier, car elles souhaitent avant tout un centre de loisirs au sein de l'école de leur enfant. Elle affirme que le service enfance veille à ouvrir des places en cohérence avec les besoins réels, tout en essayant de garantir que chaque nouvelle place trouvée soit effectivement occupée, ce qui demande une gestion fine et une anticipation importante.

5. Des difficultés de recrutement d'animateurs

La discussion porte ensuite sur la difficulté de recrutement d'animateurs pour encadrer les enfants dans les structures périscolaires. Hélène BEAUPETIT précise que plusieurs associations partenaires rencontrent ce problème et qu'il s'agit là d'un élément bloquant pour le développement du service : chaque extension de capacité nécessite une embauche

supplémentaire, mais le secteur subit une forte précarité en termes d'horaires et de stabilité d'emploi, ce qui rend les recrutements et le maintien des postes compliqués.

Sur demande de **Marine LUCE**, Hélène BEAUPETIT met en avant les dispositifs mis en place pour renforcer l'attractivité des métiers d'animation. Elle cite la facilitation de l'accès à la formation BAFA pour les jeunes, notamment via l'ouverture de places dédiées et l'appui financier pour les boursiers, ainsi que l'organisation de journées « Métiers de l'animation » en lien avec les points d'Information jeunesse et d'autres structures.

Hélène BEAUPETIT parallèlement à l'accompagnement des animateurs, des propositions sont faites pour harmoniser les critères de sélection et d'attribution des places, afin de renforcer la transparence et l'équité entre les différentes associations. Elle insiste sur la nécessité d'établir une procédure commune, car certaines associations acceptent des enfants extérieurs à l'école alors que la demande locale n'est pas satisfaite, ce qui surprend et met en difficulté les familles.

Pour conclure, Hélène BEAUPETIT précise que toutes ces démarches d'amélioration, de coordination et d'écoute nécessitent une volonté collective de tous les acteurs impliqués, et que la concertation entre écoles, familles et mairie est essentielle pour anticiper les réponses aux familles et éviter les solutions par défaut (garde privée coûteuse, absence de solution, etc.). Elle rappelle que le service Enfance reste disposé à poursuivre le dialogue et à s'investir activement dans la réflexion commune pour l'ensemble des secteurs du territoire.

Sylvie SCHMITT explique que des structures d'animation viennent tous les ans au « Forum des jobs d'été » à Bordeaux ainsi que les centres d'animation qui sont la plus grosse association partenaire et qui ont un stand où les jeunes peuvent déposer leur CV. Il y a aussi à la ville de Bordeaux une cité éducative, qui est une alliance éducative spécifique aux quartiers prioritaires entre l'éducation nationale, la CAF, la préfecture, la ville et le département. Sylvie Schmitt rapporte des actions particulières et des forums de l'orientation avec un focus particulier sur ces métiers de l'animation. Elle explique que c'est un projet qu'elle avait porté en début de mandat et que tout cela fait partie des pistes à améliorer. Le BAFA est financé pour des jeunes avec un système gagnant-gagnant, où les jeunes concernés travaillent sur des chantiers participatifs.

Quitterie CAMBARRAT ajoute que la CAF donne des aides pour passer le BAFA, et que des associations ont la capacité de recruter des animateurs qui ne sont pas qualifiés avec ce diplôme. Elle précise qu'elle pense que le problème est au-delà de la qualification, mais qu'il y a un problème d'attractivité, que ce secteur devient de plus en plus difficile avec des enfants qui ont plus de difficultés qu'auparavant. Elle rappelle qu'un gros travail a été fait avec les associations et que certaines mettent en place des commissions pour traiter tous les dossiers et elle explique que des dates ont été mises en place dès cette année pour que toutes les

associations répondent à peu près sur une même période, que ce soit sur la réception des candidatures ou sur les réponses données aux familles.

6. Les difficultés liées à la gestion des listes d'attentes et des inscriptions multiples

Quitterie CAMBARRAT rappelle qu'il y a eu des problèmes particuliers en interne à Henri IV et qu'ils n'ont, de ce fait, pas pu répondre dans les délais, mais qu'il s'agissait d'un cas exceptionnel qui ne devrait pas se reproduire. Ces problèmes ont notamment impacté les questions de fratrie. Elle ajoute qu'il y a des groupes de travail qui vont reprendre pour faire un bilan de l'organisation de cette année, voir ce qui a posé problème à certaines associations et quelles pourraient être les meilleures dates pour faire les inscriptions et répondre aux familles. Elle souligne qu'il y a toujours des difficultés pour la ville entre le moment où il y a les réponses et la rentrée par rapport aux places. Elle explique notamment que certaines familles prennent des places à plusieurs endroits afin de s'en assurer une, puis annulent celles restantes. De ce fait des places réapparaissent à l'avenir, mais cela prend du temps. Elle conclut en affirmant comprendre que les familles aient des difficultés en septembre, en étant sur liste d'attente, mais ajoute qu'il est difficile de rouvrir des places lorsqu'il y a la possibilité que certaines se libèrent.

Hélène BEAUPETIT complète en expliquant qu'il y a beaucoup de places qui sont non occupées parce que les familles se sont inscrites auprès de trois ou quatre associations et qu'elles n'annulent pas nécessairement les places restantes. De ce fait ce sont des places qui sont affectées sans être occupées.

Sylvie SCHMITT rebondit en disant que ces familles en question ne s'en rendent parfois compte qu'au bout de deux semaines. Elle explique notamment qu'il s'agit de la limite du système bordelais, car il n'y a pas de guichet unique qui permettrait d'éviter les inscriptions multiples.

Hélène BEAUPETIT explique qu'ils ont mis en place un certain nombre de "garde fou" pour répondre aux difficultés existantes face aux listes d'attente. Elle prend l'exemple des familles qui ne se désengagent pas lorsqu'une place leur est attribuée et explique qu'à partir du moment où une place est non occupée et où la famille n'a pas excusé l'absence de l'enfant pour quelques motifs que ce soit, celle-ci est facturée. De ce fait les familles qui sont facturées d'une place qu'ils n'ont pas occupée renoncent à celle-ci de manière définitive et la libèrent.

Elle précise cependant que cette organisation-là prend effectivement quelques semaines en début d'année avant qu'un certain nombre de places puissent être libérées. Mais cela arrive généralement trop tard et les familles ont trouvé des solutions alternatives. En conclusion, elle ajoute que 1 560 places ont été créées en plus de celles qui existaient depuis 2020. Hélène BEAUPETIT admet qu'il y a dans certaines écoles moins d'enfants qui sont scolarisés, car il y a de nouveaux quartiers. Elle rappelle la parole de Sylvie SCHMITT, expliquant qu'il s'agissait également d'un jeu de prospective démographique et scolaire.

Marine LUCE reprend la parole pour remercier les interlocutrices et propose de passer au temps d'échanges pendant une vingtaine de minutes.

Sylvie SCHMITT souhaite ajouter quelques précisions avant ce moment d'échanges.

Marine LUCE lui accorde à condition de ne pas trop déborder sur le temps.

Sylvie SCHMITT veut préciser en disant que, par rapport au développement de places, la ville a créé 816 places pour le mercredi dans le quartier Bordeaux Sud. Sur les 1 500 places développées de la ville de Bordeaux, quasiment la moitié a été attribuée à ce quartier. Elle rappelle que, sur l'école Pressensé, le nombre de places est passé de quarante en 2020 à cinquante-six en 2025, tandis que la population n'a pas évolué proportionnellement. Elle ajoute qu'à Henri IV, il y avait vingt-quatre places le mercredi en 2020 et qu'il y en a désormais quarante-huit aujourd'hui, soit le double.

Marine LUCE remercie Sylvie SCHMITT pour son intervention.

III. Temps d'échanges

Hélène BEAUPETIT complète les paroles de Sylvie Schmitt en précisant que douze places ont été ouvertes cette année pour la rentrée 2025 à l'école élémentaire Henri IV.

Mounia IDRISSE rebondit sur l'intervention d'Hélène BEAUPETIT en expliquant que, malgré les douze places ouvertes en octobre, les familles avaient déjà trouvé des solutions de garde. Elle pense qu'il ne faut pas mal interpréter le fait que ces places n'aient pas été pourvues parce que les familles ont dû s'organiser en amont, mais, même si elles n'ont pas trouvé preneurs, cela ne signifie pas que ces places ne sont pas nécessaires pour les années suivantes et que ces places arrivaient simplement trop tard.

Hélène BEAUPETIT et **Sylvie SCHMITT** répondent qu'elles adhèrent totalement à la réflexion de Mounia IDRISSE.

Quitterie CAMBARRAT ajoute que cela répond à ce qui avait été dit précédemment : ils ont été obligés d'attendre de voir s'il n'y avait pas de places qui se libéraient et de confirmer auprès des associations que toutes les familles qui s'étaient inscrites venaient bien le mercredi. Il était donc obligatoire d'attendre le premier octobre pour avoir ces réponses. Elle précise toutefois comprendre que cela prend du temps pour les familles et que ces nouvelles places arrivent trop tard. Elle ajoute que l'objectif est de pérenniser cela dans le temps et que, malgré tout, deux familles se sont inscrites grâce à ces douze nouvelles places.

Mounia IDRISSE affirme que ces places seront utiles l'année prochaine.

Quitterie CAMBARRAT explique qu'il restait à la mi-septembre douze personnes en liste d'attente et que cela leur paraissait parfait, mais elle réitère que toute l'équipe trouve normal que les familles aient pu trouver d'autres solutions.

Julie BRAVARD reprend la parole pour rebondir sur ce qui a été dit précédemment concernant les familles qui refusaient des places parce que celles-ci étaient parfois éloignées de leur école d'affectation. Elle explique qu'après en avoir discuté avec de nombreuses familles, ce n'est pas tant par rapport à la distance géographique de l'école de rattachement, mais plutôt le fait que les enfants ne se sentent pas à l'aise avec le fait d'aller dans une structure où ils ne connaissent aucun camarade. Elle illustre son propos avec son exemple personnel, son fils s'est retrouvé à l'école Menuts pour les vacances d'automne et, lors de son

premier jour, il ne connaissait aucun animateur, aucun petit camarade, ce qui lui a valu une très grande anxiété. Elle aimerait toutefois revenir au sujet des maternelles, qui devraient, selon le collectif, faire l'objet d'une priorité sur les premières années, car c'est d'autant plus complexe pour eux. Julie BRAVARD s'appuie sur plusieurs témoignages de familles qui se sont vu refuser des places en petite section, ce qui est très compliqué tandis que les enfants doivent déjà s'adapter à leur entrée à l'école. Elle se tourne vers Mounia IDRISSE pour obtenir son témoignage.

Mounia IDRISSE explique avoir eu la même expérience en grande section. Sa fille a été accueillie les deux premières années au centre Pressensé, mais n'a pas eu de place en troisième année de maternelle et a donc dû aller à l'école Solférino. Sa fille a très mal vécu ce changement, car elle ne connaissait ni l'école, ni aucun camarade ou animateur. Elle a pleuré tous les mercredis pour aller au centre et cela a commencé dès le mardi soir, ce qui atteste d'une véritable difficulté pour les enfants qui sont petits et habitués pendant deux années à aller au centre de leur école le mercredi. Mounia IDRISSE affirme que cela a été une grosse incompréhension alors que sa fille n'est pas une enfant difficile, mais qu'elle est au contraire très sociable et ne présente aucune difficulté particulière.

Sylvie SCHMITT assure rejoindre complètement Mounia IDRISSE. Elle trouve en effet que ces changements de système sur des enfants très jeunes sont très violents. Elle affirme que sa priorité est le bien-être des enfants. Elle soulève toutefois la question de savoir comment prioriser les maternelles.

Mounia IDRISSE propose alors que les enfants ne soient pas totalement isolés dans un nouvel établissement, mais qu'ils soient au moins avec quelques camarades de leur école afin d'avoir des têtes de référence.

Sylvie SCHMITT adhère à cette idée, car elle pense que les enfants isolés le vivent comme une punition.

Julie BRAVARD reprend la parole pour expliquer que les familles se retrouvent très régulièrement au square en face des écoles Pressensé et Henri IV où des liens sociaux très forts se tissent. Les familles y échangent sur leurs situations respectives et ne comprennent pas que certaines d'entre elles, ayant les mêmes caractéristiques que d'autres, obtiennent des places en périscolaire, contrairement à certaines familles. De plus elle ajoute que des familles d'établissements privés ne savaient pas que leur enfant prenait une place du groupe scolaire et s'en sont senties mal à l'aise. Elle souligne toutefois la volonté de ne pas stigmatiser les familles des établissements privés, mais rappelle que cela relève d'une conviction personnelle

et qu'il est donc mal compris qu'elles soient prioritaires par rapport à des familles qui font le choix de rester dans le public.

Hélène BEAUPETIT lui répond en affirmant que les familles du privé sont très rarement prioritaires. Elle appuie ses propos sur de nombreuses rencontres d'associations qui le lui ont confirmé. Une des grosses satisfactions de ce travail aussi sur les critères d'inscription c'est d'avoir réussi à travailler avec les associations sur un calendrier commun de campagne d'inscription, ce qui n'était pas nécessairement le cas auparavant. Elle explique qu'elle y reviendra après, mais que les formes et les moyens de mises en œuvre des associations peuvent être très différents. Les associations ont un calendrier commun, c'est-à-dire qu'à partir du 15 mai, les inscriptions pour la rentrée sont faites. Il y a des familles d'enfants qui sont dans le public comme d'enfants qui sont dans le privé, et ces familles jouent le jeu de la campagne d'inscription et inscrivent leurs enfants. Ce sont les associations qui gèrent l'ensemble des dossiers qui leur sont donnés et qui répondent aux familles.

Elle ajoute pour terminer qu'elle voulait partager avec l'ensemble des participantes sa rencontre avec une association, la semaine dernière, avec laquelle elle a parlé de la dernière campagne d'inscription et qui ne fait rien en digital. De ce fait, pendant trois semaines l'association accueille tous les jours des familles qui doivent apporter un dossier papier complet afin que la candidature soit étudiée. En parallèle, certaines associations ne fonctionnent qu'avec un modèle digital, ce qui crée des niveaux de développement très différents entre les associations.

Sylvie SCHMITT rappelle que c'est le travail du service enfance de la ville de Bordeaux d'arriver à homogénéiser les pratiques pour garantir cette équité de traitement des Bordelaises et des Bordelais.

Hélène BEAUPETIT pense qu'il y a un vrai enjeu sur les listes d'attente parce qu'elle comprend parfaitement qu'une famille aille inscrire son enfant auprès de plusieurs associations. Elle rappelle que la difficulté pour chacune des associations, mais aussi pour le service enfance, c'est d'avoir de la lisibilité sur ces inscriptions multiples. Il serait plus simple de savoir que tel enfant est inscrit dans deux ou trois centres, car il est évident qu'il ne pourra pas aller dans tous. Elle suggère de trouver un ordre de priorité pour travailler autour de ces listes d'attente qui sont des conséquences de ces inscriptions multiples.

Julie BRAVARD ajoute que c'est un cercle vicieux, car les familles aguerries connaissent ces techniques, contrairement aux nouveaux parents. Elle admet que les années suivantes, elle a également pensé à multiplier les inscriptions. Mais au-delà de la complexité de ce système, il serait essentiel d'avoir une communication claire, y compris sur la complexité du système

parce que, pour les familles néobordelaises, il est très difficile de s'y retrouver. Elle explique avoir notamment vécu cette situation où certaines structures faisaient des inscriptions en ligne tandis que d'autres en papier, ce qui est un véritable casse-tête d'autant plus quand il y a plusieurs enfants sur plusieurs niveaux.

Elle réitère que, lorsque le refus apparaît en plein milieu de l'été lorsque personne n'est joignable et qu'ils essaient désespérément de joindre les structures associatives et les services municipaux sans avoir de réponse. En discutant avec d'autres familles, elle se rend compte que beaucoup d'entre elles se retrouvent démunies, sans solution et surtout sans explication. Elle a également eu le cas de structures où les réponses n'étaient pas claires et variaient en fonction des jours. On pouvait parfois lui dire qu'il n'y avait pas de liste d'attente, puis lui répondre quelques jours après qu'elle était quinzisième en liste d'attente, pour au final, dire qu'il n'y avait pas de liste d'attente.

Elle témoigne de son expérience personnelle où elle a dû, du 15 août au 15 septembre, appeler sans relâche la structure associative pour laquelle elle avait eu un refus. N'ayant aucune réponse, elle a fini par y aller elle-même, se présentant à l'accueil sur les heures d'ouverture afin d'y trouver un interlocuteur. Elle réitère que cette situation est anxiogène et gâche des jours de vacances, car elle ne trouve pas de solution.

Elle souligne également que toutes les familles n'ont pas accès aux grands-parents qui pourraient leur venir en aide. De plus, elle insiste sur le manque de communication et sur l'instabilité qu'elle trouve particulièrement compliquée à gérer. Si elle avait eu l'information que des places allaient se libérer au cours du mois d'octobre, elle aurait pu poser quatre mercredis au mois de septembre et prendre son mal en patience jusqu'en octobre. Cependant, ces informations n'ayant pas été communiquées, elle a dû trouver une solution alternative peu arrangeante, comme faire des devis dans des entreprises de garde privée de 500 euros par enfant en précisant que les aides de la CAF s'arrêtent à six ans. Elle conclut en disant que tout cela est un casse-tête.

Hélène BEAUPETIT confirme entendre les dires de Julie BRAVARD et affirme que les efforts de communication sont un sujet capital et qu'il y avait une volonté d'expliquer le modèle d'organisation de la ville de Bordeaux lors de cette rencontre. Elle affirme qu'il y a d'autres modèles existants, mais qu'aucun n'est parfait. Elle souligne l'importance de travailler et de composer au mieux avec ce modèle bordelais. Elle ajoute également que les associations ont leur mot à dire et que tout n'est pas régi par la ville de Bordeaux.

Mounia IDRISSE soulève cependant que ces associations sont financées par la ville de Bordeaux.

Sylvie SCHMITT explique que la ville signe une convention d'objectif avec ces associations.

Hélène BEAUPETIT reprend la parole en expliquant que la démarche du service enfance est de mener un travail partenarial au quotidien avec l'ensemble de ces associations pour rendre un service homogène sur les territoires. Il y a de véritables efforts réalisés en termes de communication, notamment pour partager les critères aux familles. Un travail de questions-réponses sous forme de FAQ a été mis à disposition pour mieux accompagner les familles et les guider.

Julie BRAVARD pense que la ville peut communiquer sur les critères d'attribution afin de permettre aux familles de mieux comprendre, car les structures sont généralement très évasives. Elle explique qu'elles se limitent généralement à évoquer le critère de résidence à Bordeaux.

Hélène BEAUPETIT renchérit en rappelant que certaines associations mettent les critères sur leur site Internet.

Julie BRAVARD confirme que les critères sont mis en avant sur les sites Internet de certaines associations, mais qu'ils sont souvent flous et peu explicites. Elle explique notamment que les trois critères d'attribution évoqués sont remplis par la quasi-totalité des familles et que ces dernières n'ont pas de justifications de la part des associations face aux refus.

Quitterie CAMBARRAT explique qu'il y a un premier travail qui a été fait pour que les associations se mettent d'accord sur ces critères-là et qu'elles ne partaient pas toutes du même niveau de pratique. Il y aura d'autres travaux qui vont être menés cette année pour aller un peu plus loin et s'assurer que chaque association respecte ces critères et les mettent en œuvre de la bonne façon. Il est également prévu d'arriver à prioriser ces critères ou à les affiner, mais cela prendra du temps.

Hélène BEAUPETIT renchérit en disant que c'était la première année que cela était mis en place et qu'ils sont en train de travailler avec les associations sur le bilan de cette première année d'exercice. Il y a une direction des relations à l'usager qui les a accompagnés dans ce travail et qui est allée voir sur place comment cela se passait auprès de trois associations pour que la ville puisse revenir vers les associations et dire ce qui a fonctionné et ce qui a été plus difficile. Elle explique que c'est un véritable objectif de franchir un nouveau palier lors de cette deuxième campagne d'inscription, bien qu'il soit possible que tout ne soit pas complètement au point, mais que le travail d'équipe est nécessaire pour que tout fonctionne.

Marine LUCE reprend la parole pour rappeler que le temps tourne et demande à l'ensemble des participantes si elles souhaitent aborder un dernier sujet avant de se diriger vers la conclusion.

Julie BRAVARD souhaite revenir sur le point de la communication. Une fois qu'il y a un refus, les familles se sont dit qu'elles n'étaient pas assez aguerries sur les démarches administratives. Il y a eu une pensée collective pour les familles qui sont peut-être éloignées de la langue française et donc en difficulté de compréhension. Elle explique ne pas comprendre comment ces familles peuvent effectuer les démarches et ne sait pas si elles bénéficient d'un accompagnement.

Hélène BEAUPETIT lui répond en disant que c'est toute la qualité du tissu associatif dont elle parlait tout à l'heure. C'est également tout l'intérêt du modèle qui est mis en place qui repose sur des associations qui sont complètement ancrées dans leur territoire. Effectivement, sur ces territoires, il y a des familles plus en difficulté. Elle admet que cela n'est pas totalement parfait, qu'il y a des efforts à faire, mais qu'il y a vraiment une démarche d'aller chercher ces familles et de venir en soutien pour prendre en charge leurs enfants. Cependant elle rappelle qu'il ne s'agit pas de tous les enfants ni de toutes les familles.

Julie BRAVARD explique que les familles les plus en difficulté ne sont pas celles qu'elle voit lors des vacances scolaires et le mercredi. Elle souligne que cela est criant sur leur groupe scolaire.

Sylvie SCHMITT lui répond que cela est représentatif des associations. Dans le secteur de Bordeaux Sud, il y a une association, l'APEEF et une maison de quartier. Dans d'autres écoles, il y a des centres d'animation qui sont aussi des centres sociaux et qui ont donc peut-être plus la fibre sociale pour guider les cas particuliers, notamment les situations d'urgence, qui seront privilégiés lors de l'attribution des places comme exprimé précédemment lors de la réunion.

Quitterie CABBARRAT explique qu'ils ont une vision à l'échelle du quartier. Il y a des associations qui avaient encore des places entre le quinze et le trente septembre, il en restait notamment à l'école des Menuts. De ce fait, lorsque des familles réclamaient des places, la ville les redirigeait vers cette école ou vers l'école Simone Veil. Elle explique également que ces places ont été proposées aux familles de Pressensé qui ont fait le choix de ne pas y aller. Elle affirme comprendre les arguments exposés par Julie BRAVARD, mais confirme que certaines familles n'ont pas pris ces places.

Julie BRAVARD confirme notamment que, sur le système des Coqs Rouges cette année, il ait été demandé aux familles, en soixante-douze heures effectives, de déboursier 800 ou 900 euros.

Sylvie SCHMITT pense que cela est presque un critère de sélection et se demande si les associations demandent le paiement en une seule fois.

Hélène BEAUPETIT intervient en exprimant sa surprise et affirme que tout cela devrait être échelonné.

Julie BRAVARD répond à Sylvie SCHMITT que le paiement était à faire en une fois, ce qui n'est pas raisonnable, selon elle.

Marine LUCE intervient en suggérant de faire remonter cette information qu'elle considère anormale.

Mounia IDRISSE dit ironiquement comprendre que cela est confortable pour le budget des associations.

À cela, **Quitterie CAMBARRAT** répond qu'un échelonnage est essentiel.

L'ensemble des participantes exprime son mécontentement à ce sujet.

Marine LUCE reprend la parole pour indiquer que l'heure de fin approche et que certaines participantes doivent quitter la réunion pour se rendre à d'autres impératifs professionnels. Elle propose ainsi d'aborder les éléments de conclusion en commençant par Tiphaine ARDOUIN afin de la libérer avant les autres. Marine LUCE lui demande donc de donner un peu de regard sur cet échange-là, les pistes qui lui paraissent prometteuses pour la suite. Elle assure que le même exercice sera réalisé avec le reste des participantes.

IV. Relevé de conclusions communes

Tiphaine ARDOUIN prend la parole et soulève deux points :

Le premier est que cette réunion a permis d'ouvrir un dialogue et que celui-ci ne s'arrête pas à l'issue de cette conversation. Le deuxième, qui est très important pour elle, est l'opportunité d'ouvrir des pistes de réflexion. Elle souligne que, lorsqu'il y a des interpellations de ce genre, il y a des questionnements sur le fonctionnement de la ville et certains d'entre eux ne se modifient pas. En revanche elle précise qu'il est très important d'ouvrir des portes, et que cette ouverture a déjà été amorcée par les deux représentantes du collectif.

Il y a des choses qui ont été entendues par les services et qui ne vont peut-être pas trouver des échos dans l'année suivante, mais qui peuvent tout à fait être la graine qui a été semée et qui va avoir des répercussions sur les autres années. Elle juge nécessaire de préciser que les deux membres du collectif présentes ce jour, Julie BRAVARD et Mounia IDRISSE, ne vivront peut-être pas directement les changements de dispositif sur leurs enfants qui grandissent, mais qu'ils seront bénéfiques aux autres parents grâce à leur démarche. Tiphaine ARDOUIN laisse la parole à Sylvie SCHMITT et à ses collègues afin de partager des éléments sur l'organisation de la suite de façon plus opérationnelle.

Sylvie SCHMITT rebondit sur les propos de Tiphaine ARDOUIN et affirme être ravie de ces échanges qui vont permettre de remettre au goût du jour certains chantiers. Elle affirme que cela fait du bien d'entendre la parole du collectif et que c'est très important pour la ville de mettre en avant ces critères d'attribution et de communication pour prioriser le bien-être des enfants. Elle explique avoir besoin de la parole du collectif afin de transmettre le message aux partenaires. Sylvie SCHMITT explique porter la notion de communauté éducative où les familles sont au cœur du système. Elle explique que, grâce à ce collectif, les discussions autour des critères d'attribution gagnent en importance et que ce n'est pas une marotte personnelle. Elle souligne qu'il est important d'avoir un discours commun et qu'il y a ici un projet éducatif de territoire de la ville de Bordeaux, le PEDT, qui court jusqu'en 2027 et où il y a eu des temps de concertation en début de mandat. Lors de l'arrivée des équipes en 2021, elles ont inscrit le PEDT entre 2022 et 2027. Dès 2026 un travail va être entamé sur le prochain PEDT, car toute la communauté éducative doit, selon elle, y être ainsi que la parole de l'enfant. Elle précise que le portage politique n'est pas juste d'une personne, qu'il y a des habitants et de véritables préoccupations. Elle trouve important que les associations qui le voient avec leur prisme à elles sur leur périmètre aient une vue d'ensemble et une notion globale d'intérêt de l'enfant sur le territoire de la ville.

Elle ajoute sur la notion de calendrier que tout le monde est à peu près raccord, mais que, malheureusement des événements extérieurs, notamment des arrêts-maladie, peuvent

bousculer les choses. Elle explique notamment que ce qui fait toute association c'est l'humain, et qu'une chaîne humaine dans laquelle il manque un maillon peut être paralysée.

Tiphaine ARDOUIN s'excuse et quitte la réunion pour un autre engagement professionnel. Elle remercie Julie BRAVARD et Mounia IDRISSE de leur présence.

Quitterie CABBARRAT évoque à nouveau la communication des critères de sélection et précise qu'un travail sera réalisé avec le service communication afin de mieux communiquer auprès des familles pour qu'elles ne soient plus dans le flou.

Sylvie SCHMITT exprime également la volonté d'améliorer le message transmis aux associations. Elle demande également aux membres du comité de renvoyer les familles en difficulté vers le service enfance de la ville, qui pourra les accompagner avec cette vision globale.

Elle rebondit en affirmant que la communication est à travailler et suggère de créer un formulaire par association informant les familles qu'elles sont sur liste d'attente et proposant le numéro du service enfance de la ville pour le contacter en cas de besoin, quitte à ce que cela entre dans la charte des outils de communication. L'objectif est d'homogénéiser la lettre de refus et la lettre de mise en attente pour que chaque famille soit accompagnée et ne soit pas prise au dépourvu.

Julie BRAVARD lui répond qu'il est important de mettre les moyens nécessaires au service de ces innovations, notamment au sujet d'une hotline qui doit être suffisamment organisée pour être efficace.

Sylvie SCHMITT explique que les moyens nécessaires à cette hotline sont disponibles et **Hélène BEAUPETIT** ajoute que tout cela s'organise, mais que ce n'est pas une difficulté en soi d'avoir des personnes au bout du téléphone pour répondre aux familles en recherche d'informations.

Julie BRAVARD explique que ce n'est pas seulement mettre quelqu'un derrière un téléphone, mais plutôt une personne en mesure de répondre aux questions. Elle se justifie en racontant avoir téléphoné au mois d'août et avoir été redirigée vers plusieurs centres sans que personne ne puisse répondre à ses questions. Elle affirme avoir voulu obtenir une réponse, positive ou négative, qui lui aurait permis de s'organiser et de ne pas préparer des dossiers de quinze pages sans certitude pendant ses vacances.

Quitterie CABBARRAT met en garde sur le fait de ne pas pouvoir apporter forcément une réponse sur le moment, mais affirme que le nom des familles serait noté pour que les associations reviennent vers elles pour trouver une solution.

Marine LUCE reprend la parole en expliquant qu'il y a une meilleure articulation à penser à ce niveau-là afin de mieux renseigner les parents. Elle ajoute également que le temps de réunion a été beaucoup plus long que prévu. Elle explique qu'un compte-rendu sera rédigé, relu par les élus et les services et qu'il sera ensuite envoyé pour être validé par Julie BRAVARD et Mounia IDRISSE. Elle explique également qu'une fois que ce compte-rendu sera validé par tout le monde, il sera envoyé à l'ensemble des soutiens du collectif. Elle encourage également les membres du collectif à revenir vers la ville afin de transmettre des témoignages ou des retours.

Julie BRAVARD en profite pour distribuer deux exemplaires des témoignages recueillis auprès de familles sur leur situation personnelle et individuelle qui est représentative de ce qui a pu être mis en avant. L'intervention de Julie BRAVARD et Mounia IDRISSE est également disponible dans le dossier distribué.

Marine LUCE clôt cette rencontre en remerciant l'ensemble des participantes.